

COMPTE – RENDU de la Réunion du 12 Juin 2023

Date de convocation : 06 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de
Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président,
Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-Présidente, Mme Marie Josée DOUCET, M. Claude VERNET,
M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Eric CABRIT, Mme
Catherine BOUCHETOU, M. Eric COURNEDE, M. Olivier DELANGE, Mme Myriam DE-
MAEGDT, Mme Amélie DAVID, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Isabelle
PAYROT, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, Mme Line SALMON, M.
Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) :

Maires présents :

Procurations :

M. Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance et propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

Il propose de passer à l'approbation du compte rendu du dernier Conseil Syndical (27 février 2023) et demande si
quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 27 février 2023, le vote se décomposant
comme ci-dessous :

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

- Le tarif domestique : Abonnement = 75,01 € HT Prix du m3 = 1.60 € HT
"22 pour" "0 contre" et "1 abstention",

- ✓ Le tarif secondaire : Abonnement = 65.04 € HT Prix du m3 = 1.45 € HT
"22 pour" "0 contre" et "1 abstention",

- ✓ Le tarif professionnel : Abonnement = 85,76 € HT Prix du m3 = 1.45 € HT
"22 pour" "0 contre" et "1 abstention",

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

III – DÉLIBÉRATION Plan de Financement provisoire et démarche de partenaires financiers.

N°2023-010

Serge MASBOU expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur le plan de financement des travaux de mise en conformité des conduites à risque CVM. Il rappelle la participation du Syndicat à une étude menée avec l'ARS, cette étude amène à 3 chantiers en préparation, celui du Bois de Salles à CAUSSE et DIEGE, celui à SAINTE CROIX.

Les dossiers papier sont partis au Département, à la Région. L'Agence de l'Eau n'accepte plus de dossier papier, la demande doit être faite sur une plateforme et le Syndicat a besoin de cette délibération pour terminer la demande d'aide.

Serge MASBOU n'est pas très optimiste car réponse négative oralement sur ces projets, on nous dit que nous ne sommes pas éligibles.... Nous faisons quand même la demande, il s'agit de la qualité de l'EAU.

Il expose qu'à ce jour suite à la retenue de la maîtrise d'œuvre, le dossier de consultation des entreprises a été établi pour un montant estimatif de 354 446.19 €.

Le président indique qu'il convient de solliciter d'autres partenaires comme suit et propose le plan suivant :

	<u>Taux de participation demandés</u>	<u>Montants</u>
Projet Total 354 446.19 €		331 568 € en travaux 22.878.19 € de MOE
AEAG	50%	177 223.10 €
Conseil Départemental 12	10%	35 444,62
CR Occitanie	10%	35 444,62
	<u>RESTE A CHARGE DU S.I.E.F.</u>	<u>106 333,85 €</u>

Il invite le Conseil Syndical à valider le taux de participation demandé auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de la région Occitanie et à lui donner le pouvoir de signature afin d'engager les démarches et conventions afférentes à ces demandes de subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents les propositions citées dans le tableau suivant et donne pouvoir à M. Serge MASBOU de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de subvention pour ce projet.

Les votes sont répartis comme suit :

23 Pour

0 Contre

0 Abstention

IV – DÉLIBÉRATION Modificative N°1

N°2023-011

Le Président indique que des mouvements de crédits doivent être appliqués dans la section fonctionnement et investissement suite à plusieurs décisions, notamment :

- des travaux de réfection suite à la détection de CVM
- mise au point des recettes sur la redevance pollution

Il propose de régulariser cette situation par décision Modificative ci-dessous :

Décision Modificative 01 : *Transfert ou réduction de crédits – section fonctionnement et investissement*

Virement de crédit- Section fonctionnement et investissement

Décision modificative n°1 (virement de crédit)

Description : VIREMENT CREDIT MBC SUR CVM ET REGULARISATION REDEVANCE AEAG

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 014 701249	2 500,00		REGULARISATION REDEVANCE AEAG 2500€
D F 022 022		2 500,00	
D I 21 21561 106	87 000,00		RAJOUT SUR MARCHE CVM DE + 87 000€
D I 21 21561 107		87 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	87 000,00	2 500,00
	Réductions	87 000,00	2 500,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	89 500,00
Solde Réductions	89 500,00
Ouv. - Réd.	

Serge MASBOU invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

Les votes sont répartis comme suit :

23 Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES**1. Travaux Réservoirs (DSIL)**

Marc DUMAS présente les photos des réservoirs (Naussac et Saujac) et de la station à Capdenac.

La 2^{eme} tranche a commencé même si la 1^{ere} n'est pas fini (problème avec un isolant que l'on pose sur le bord des réservoirs appelé les voiles), la difficulté est celle de trouver un façadier, maintenant qu'ils ont trouvé faudra patienter car il a un agenda chargé. Pareil pour la clôture.

Cabanous et Station devraient être terminés à l'Automne.

Pour le réservoir de SAUJAC, commencé il y a 1 mois, les travaux ont bien avancés. Travaux stoppés pour le moment car la consommation commence à augmenter, reprise à la rentrée.

A l'automne, début des travaux à Salvagnac Cajarc.

2. Réserve Incendie

Nous sommes sollicités par les Communes pour couvrir le risque Incendie à l'aide notamment des bornes. Mais d'autres projets se présentent : les bâches ou citernes.

La demande est croissante et la question qui se pose est celle du remplissage de ces bâches et son raccordement ?

Des élus s'interrogent sur les vérifications des poteaux ?

Le Syndicat était missionné pour faire la vérification des poteaux, maintenant M. SAINT AFFRE dit qu'il a reçu récemment une information du SDIS qu'un des poteaux de sa commune était déclaré non raccordé.

En résumé, le SIEF fera les vérifications pour les communes qui le lui demande (nous transmettrons un formulaire de demande aux secrétariats des mairies). Ces contrôles pourront se faire qu'à partir du mois d'octobre.

Sur le sujet des bâches, il faut savoir que l'eau des poteaux n'a jamais été facturée. Le branchement peut être facturé à la Mairie mais qui fait le remplissage ? Le branchement est-il nécessaire ?

Le conseil est favorable au fait de ne pas créer de branchement pour ces demandes de bâches mais d'aider la collectivité à effectuer le remplissage via un poteau à proximité par exemple.

3. Point RH

Serge MASBOU informe que le Syndicat a reçu comme en Mairie les éléments à mettre à jour suite à la Loi de 2019 de la transformation de la fonction publique. Notamment sur les 1607h et la journée de Solidarité. Cela concerne 3 agents /7.

S'agissant des 1607h, elles sont réalisées. Et pour la journée de solidarité, elle sera réalisée selon les besoins du service.

4. Accord cadre AEE

Marc DUMAS informe que le SIE a relancé un accord cadre de maîtrise d'œuvre, AEE a été retenu.

Les ordres de Service sont le Marché des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) et le Marché à Bon de Commande.

5. Point situation Ressource (Réunions)

Plusieurs réunions ont eu lieu notamment une en avril 2023 à la mairie de Capdenac Gare (à la demande du Sous-Préfet qui n'est pas venu). Les problématiques abordés : Prélèvement non autorisés, influence zone humide, écoulement de la Diège, reprise alimentation de la Diège et l'interconnexion SMAEP SEGALA. En conclusion, une réunion plus technique sera organisée, celle-ci a eu lieu le 8 juin 2023 à FOISSAC.

Le bilan de cette dernière : une réunion téléphonique aura lieu tous les jeudis matin en période estivale pour connaître les besoins et les contraintes de chacun.

6. Travaux en interne

Réfection de La Viguerie effectuée par les agents du Syndicat avec ETPLV pour la trancheuse, le ml serait d'environ 44,20 € là où le marché était à 60€/ml. Ce n'est pas encore tout à fait terminé. Le point négatif est que le chantier a monopolisé toutes les équipes et nous avons perdu beaucoup du temps pour le reste des branchements, de la relève, des recherches de fuite, du nettoyage de réservoir...

Le bilan : le gain n'est pas assez important pour renouveler l'opération.

7. Pollution de l'Audiernes

M. Rémi GARRIGOU a appelé Serge MASBOU en fin d'après-midi pour le prévenir de cette pollution.

En suivant, le process s'est mis en place, fermeture du pompage, alerte des pompiers, de l'ARS, OFB....

En attendant les résultats des analyses, nous avons travaillé avec l'interconnexion de MONTBAZENS et nous avons compté aussi sur nos réserves car Capdenac était en travaux donc pas utilisable à ce moment-là.

Par la suite, le SIEF a fait un courrier au procureur de la république pour faire un dépôt de plainte car nous avons eu des frais d'analyse, de recherche, de mobilisation de personnel.

La fiche technique du produit déversé n'est pas dangereuse.

Le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 23 h 00.